



MAIRIE
DE
ARTIGNOSC SUR VERDON

54 chemin des Planets
Code Postal : 83630
Tél. : 04.94.80.70.04
E-Mail : mairie-artignosc@wanadoo.fr

Arrêté 2025-07-50
PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC/VERDON

Vu le Code de la route et notamment les articles R 37.1, R 44, R 225 et R 225.1

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, art L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-13

Vu le Code pénal article R 26.15 et 29

CONSIDERANT la demande de l'association Military Club RAVAN sollicitant un arrêté de stationnement pour la matinée du 17 août 2025

ARRETE

Article 1) En raison de cette demande des restrictions de stationnement seront apportées à la réglementation générale dans le village : Place du Général De Gaulle,

Article 2) Ces restrictions de stationnement des véhicules prendront effet à partir du :

Dimanche 17 août 2025 à 8 h jusqu'au Dimanche 17 août 2025 à 12h

Article 3) Durant cette période :

- **L'accès et le stationnement aux véhicules seront interdits ;**

Article 4) La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 5) Le Maire d'Artignosc sur Verdon, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à ARTIGNOSC/VERDON,

Le 28 juillet 2025

Le Maire

Serge CONSTANS

